

**Réunion du conseil municipal
du 30 mars 2012.**

La réunion a lieu à la mairie, à 9 H. 00. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués. Tous sont présents à l'exception de Mme J. DELPRAT (qui a donné procuration à S.GUILLAUME) et M. B. SEINCE, excusés.

1. P-V. de la réunion du 16 mars 2012 :

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

2. Comptes administratifs 2011 :

Madame LEGARS – Trésorière à Neuvic – assiste à cette réunion et présente une analyse financière de la commune. Elle précise que cette situation est saine et la trésorerie dont dispose la collectivité très importante.

M. le Maire présente ces documents qui sont le reflet des résultats des opérations (dépenses et recettes) de l'année écoulée. Les comptes administratifs sont arrêtés aux montants suivants :

Budget principal :

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 315 002.50 €. Recettes : 1 844 611.66 €.

Section d'investissement : Dépenses : 1 062 920.99 €. Recettes : 1 256 163.35 €.

Service des Eaux :

Exploitation : Dépenses : 108 829.59 € Recettes : 109 262.43 €.

Investissement : Dépenses : 112 807.49 Recettes : 144 939.86 € (dont l'emprunt de 65 000 € contracté pour la réhabilitation du château d'eau du Mons).

Assainissement :

Exploitation : Dépenses : 39 386.52 €. Recettes : 37 884.74 €.

Investissement : Dépenses : 19 672.41 €. Recettes : 69 858.12 €.

Camping et Gîtes de Spontour :

Exploitation : Dépenses : 41 727.16 €. Recettes : 55 612.88 €.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) : Recettes : 56.25 €.

Pour le vote, M. le Maire se retire et M. RIVIERE – doyen de l'assemblée – demande aux conseillers de se prononcer. Le vote donne les résultats suivants : 13 suffrages exprimés dont une procuration : 12 voix « Pour » et 1 abstention.

3. Vote des taux des taxes directes locales :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux appliqués en 2011 soit 11,82 pour la taxe d'habitation, 7,95 pour la taxe foncière sur le bâti, 45,36 pour la taxe foncière sur le non bâti et 29,95 pour la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste fixée à 7,43%

4. Budgets primitifs 2012 :

Ces documents sont présentés par M. le Maire, équilibrés aux montants suivants, tant en dépenses qu'en recettes :

Budget principal : Section de fonctionnement : 1 835 000 €

Section d'investissement : 1 672 000 €.

Service des Eaux : Exploitation : 118 200 €. Investissement : 103 500 €.

Assainissement : Exploitation : 42 500 €. Investissement : 98 500 €.

Il est mentionné que les subventions prélevées sur le budget communal pour équilibrer les sections de fonctionnement des budgets annexes s'élèvent respectivement à 40 000 € pour le Service des Eaux et à 26 000 € pour l'Assainissement.

Camping – Gîtes de Spontour : Exploitation : 39 000 €.

C.C.A.S. : Fonctionnement : 1 000 €.

Il est ensuite procédé au vote qui donne les résultats suivants : 14 suffrages exprimés dont une procuration – 12 voix « Pour » et 2 abstentions.

Tous ces divers documents sont signés par tous les membres du conseil présents.

Travaux d'investissement prévus dans le cadre du budget 2012 :

Sur le budget principal : acquisition et installation de quatre chalets et six mobil - homes sur le camping près du plan d'eau, achat du logement du centre de secours, aménagement du local pour la chasse, programme Voirie (voies communales du Boucharel et du Poumeyrol, route du cimetière et des Puys Pelés) , aménagement de deux logements à l'entrée du bourg (1^{ère} tranche) si possible, mur du cimetière, réfection de l'installation électrique de l'église de Spontour, achat d'un mobil home d'occasion au camping de Spontour pour le logement du surveillant de piscine, réhabilitation de la station d'épuration du bourg sur le budget sur le Budget Assainissement, réhabilitation des captages du Mons sur le budget Eau qui nécessite une enquête publique, ces travaux ne débiteront donc qu'au plus tôt en fin d'année.

5. Questions diverses :

Le conseil municipal décide d'adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique en cas de maladie ou d'indisponibilité des agents.

Il est également décidé de munir tous les véhicules communaux de carnets d'entretien.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au 25 mai 2012 à 20h30.